

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 408 26 avril 1938

n° 408 26

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 26 avril 1938
Numéro JO n° 497 du 30/04/1938	Date du numéro 30 avril 1938

TEXTE INTÉGRAL

Est rendu exécutoire le rôle primitif du rachat des prestations (exercice 193S), comprenant mille quatre vingt-deux articles et s'élevant à la somme de vingt-six mille huit cent soixante-dix francs.